



14ème législature

Question N° : 50068	De M. Frédéric Lefebvre (Union pour un Mouvement Populaire - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Francophonie		Ministère attributaire > Francophonie
Rubrique > langue française	Tête d'analyse > défense et usage	Analyse > rapport parlementaire. préconisations.
Question publiée au JO le : 18/02/2014 Réponse publiée au JO le : 13/05/2014 page : 3860 Date de changement d'attribution : 10/04/2014		

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur les conclusions du rapport d'information de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale visant à insuffler une ambition francophone. Ce rapport souligne que la langue française peut être une composante majeure du plurilinguisme mondial. En effet, le contexte géopolitique actuel est porteur d'un possible renouveau pour la francophonie à condition de s'unir autour de notre langue. Sans cette unité, un effacement progressif de la francophonie serait susceptible de se produire. Dans cette période charnière, l'auteur du rapport suggère un regroupement des organismes publics dédiés à la langue française, à son usage et à son respect dans les espaces publics (OQLF, DGLF...). Il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette proposition.

Texte de la réponse

Les différents organismes dédiés à la défense et à la promotion de la langue française dans le monde travaillent depuis longtemps en étroite partenariat, tout en respectant les mandats qui leur ont été confiés par leurs autorités politiques sur leurs territoires respectifs. C'est dans cet esprit qu'a été créé en novembre 2009 le réseau des Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques (OPALE), où l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) a un statut d'observateur. Opale réunit le Conseil de la langue française et de la politique linguistique et le Service de la langue française (Fédération Wallonie-Bruxelles), la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (France) (DGLFLF), le Conseil supérieur de la langue française, l'Office québécois de la langue française (OQLF), le Secrétariat à la politique linguistique (Québec) et la Délégation à la langue française (Suisse romande), toutes instances qui coordonnent leurs actions de promotion de la langue française pour en renforcer l'impact public. Ce réseau conduit aussi une réflexion approfondie sur les enjeux actuels du français et son rôle dans la société : communication avec le citoyen, cohésion sociale, espace public, évolution du français contemporain, etc. Des actions peuvent être menées de gré à gré entre ces différentes institutions. C'est ainsi que, depuis 1967, la France a développé avec Québec différents projets de coopération linguistique dont la visée commune est d'être utile au citoyen, comme la constitution d'un groupe de travail franco-québécois sur la modernisation de l'État dans le cadre duquel des principes et recommandations ont été mis au point pour promouvoir une langue administrative de qualité, compréhensible par l'utilisateur. Dans le prolongement de ces travaux, un guide des bonnes pratiques de la communication écrite dans les démarches en ligne a également été édité. Enfin, pour mettre en lumière les atouts du français dans un contexte d'extension de l'anglais dans le monde du travail, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France et l'Office québécois de la langue



française ont édité début 2013 un guide des bonnes pratiques linguistiques dans les entreprises.